

AVIS DE DIVIDENDE

MONTREAL, le 23 mai 2007 - Lors de sa réunion du 23 mai 2007, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») a déclaré les dividendes suivants :

- un dividende de 0,375 \$ sur les actions privilégiées série 9 payable le 15 juin 2007 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 8 juin 2007; et
- un dividende de 0,328125 \$ sur les actions privilégiées série 10 payable le 15 juin 2007 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 8 juin 2007.

Nouveau régime d'imposition des dividendes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le gouvernement fédéral a instauré un nouveau régime d'imposition des dividendes versés par les sociétés canadiennes à leurs actionnaires. Suite à ce changement, le taux d'impôt sur le revenu fédéral le plus élevé touchant les particuliers (investisseurs) sur les dividendes déterminés a été réduit de 5 % en 2006. Certaines provinces se sont harmonisées aux nouvelles règles fédérales concernant ces dividendes.

Les dividendes déterminés comprennent généralement les dividendes versés après 2005 par des sociétés canadiennes à partir du revenu assujéti au taux général d'impôt des sociétés. Pour l'année 2006, tous les dividendes versés par la Banque sur les actions ordinaires et privilégiées sont considérés des dividendes déterminés. Pour l'année 2007, l'évaluation quant à des dividendes déterminés ou non déterminés sera effectuée à chaque date de déclaration des dividendes sur les actions. Les dividendes sur les actions privilégiées de la Banque déclarés le 23 mai 2007 sont considérés comme des dividendes déterminés pour les fins d'impôts.

Veuillez vous référer à un conseiller en fiscalité pour des conseils ou de plus amples renseignements.

- 30 -

Relations investisseurs et médias :
Gladys Caron
Téléphone : 514 284-4500, poste 7511
Tél. cellulaire : 514 893-3963
gladys.caron@banquelaurentienne.ca